



PRESENTATION DE L'UFISC

L'Ufisc, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, est une union professionnelle d'organisations d'employeurs, constituées en fédérations et en syndicats.

L'Ufisc se compose de :

- LA FEDERATION - Association professionnelle des arts de la rue
- FEDUROK - Fédération des lieux de musiques amplifiées/actuelles
- SYNAVI - Syndicat national des arts vivants
- SCC - Syndicat du Cirque de Création
- FSJ - Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées
- CITI - Centre International pour le Théâtre Itinérant
- RESEAU CHAINON - Réseau de structures de diffusion de spectacle vivant
- ACTES IF - Réseau solidaire de lieux culturels franciliens
- RIF - Confédération des réseaux départementaux de lieux de musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France
- SMA - Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de Musiques Actuelles
- ZONE FRANCHE - Fédération des musiques du monde

L'Ufisc représente, sur le principe de subsidiarité, près de 1.500 structures qui développent des projets artistiques et culturels et conjuguent une pluralité d'activités : création et diffusion de spectacles ou d'événements, action culturelle sur le territoire en relation directe avec les populations, création par l'artistique d'un espace public et citoyen, transmission de savoir-faire et soutien au développement de la pratique amateur. Particulièrement attentives aux contextes, aux populations et aux acteurs des territoires sur lesquelles elles agissent, les structures membres de l'Ufisc, développent des missions d'intérêt collectif et se placent dans une dynamique d'utilité sociale.

Elle a pour objet de :

- soutenir et défendre les intérêts collectifs des organisations adhérentes en tant que représentantes d'entreprises artistiques et culturelles dans le domaine des arts vivants et de la culture, notamment en matière de législation et réglementation, en ce qui concerne l'emploi, les aspects juridiques et fiscaux, ainsi que les conditions d'exercice des activités et professions relevant de ce domaine ;
- assurer aux structures des arts vivants, autant que nécessaire, une représentation coordonnée auprès des autorités concernées, professionnelles, administratives, politiques, ou autres ;
- promouvoir et faire reconnaître la place déterminante de l'acte artistique dans la société ;
- militer pour que soit reconnue la possibilité, pour les entreprises visées au premier paragraphe, de fonctionner de manière à la fois professionnelle et sans finalité lucrative ;
- échanger les idées et mutualiser les expériences de ses membres, et rassembler tous moyens permettant d'atteindre les objectifs de l'Union ;
- promouvoir la lisibilité économique et politique des actions communes entreprises par les organisations adhérentes ;
- prendre l'initiative ou participer à toute concertation ou négociation.



Historique et démarche

L'Ufisc regroupe depuis 1999 des fédérations de lieux de musiques actuelles, amplifiées, improvisées, du monde et de jazz, de compagnies de théâtre, de cirque et des arts de la rue.

Elle est née d'une mobilisation de nombreux représentants du spectacle vivant face à l'Instruction du 15 septembre 1998 relative à la fiscalité des associations régies par la loi de 1901. Lourde de conséquences pour les structures du secteur, cette instruction a entraîné la mise en synergie d'organisations professionnelles pour négocier avec le ministère de l'économie et des finances et obtenir la rédaction de « fiches techniques » précisant les critères d'appréciation de la « lucrativité » des associations de création artistique ou exploitant des lieux de spectacle vivant. La dynamique impulsée par cette négociation s'est ensuite élargie au débat sur le positionnement des associations du spectacle vivant par rapport aux problématiques d'une économie spécifique à leurs activités et revendiquée comme telle. Les travaux se sont depuis lors poursuivis sur les terrains de la fiscalité, de l'emploi, des modes de gestion, et surtout de l'affirmation d'un espace socio-économique spécifique (« économie non lucrative de marché » ou « tiers secteur »).

De ce processus est née l'Ufisc, avec comme structures fondatrices la Fédération des arts de la rue, le Syndicat des Nouvelles Formes et Arts du Cirque (devenu Syndicat du cirque de création – SCC), la FédérCies (Fédération des Compagnies indépendantes du spectacle vivant, devenue le Synavi, Syndicat national des arts vivants), et la Fédurok (Fédération de lieux de musiques amplifiées / actuelles). Les ont rejoints depuis : la Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées – FSJ, le Réseau Chaïnon, le Centre International du Théâtre Itinérant – CITI, le réseau Actes If, le RIF (Réseaux en Ile-de-France), et dernièrement le Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de Musiques Actuelles – SMA et Zone Franche.

En plus du travail de réflexion et de production collective au départ de la dynamique commune, l'Ufisc s'est positionnée sur le terrain politique et professionnel, ce qui l'a conduite à se doter de la fonction professionnelle d'employeur. En effet, les organisations membres décident de regrouper leurs énergies revendicatives au travers de l'Ufisc à des fins de cohérence, d'efficacité et de rentabilité de leur action politique sur des sujets communs. Ce qui en aucun cas ne les exonère de leur responsabilité, ni d'une implication à leur niveau.

Axes d'action

Observation, recherche et développement

Consciente de la nécessité de traduire la réalité sociale, économique et professionnelle du secteur de l'art et de la culture et de répondre, au plus près, aux questions et aux défis rencontrés par les acteurs tout en ouvrant un espace de pensée critique et prospective, l'Ufisc se veut un moteur et un accompagnateur de la réflexion et de la production collective.

L'Ufisc s'est engagée dans une démarche de réflexion et production collective, en particulier autour des notions « d'économie solidaire », « d'économie non-lucrative de marché », « d'utilité sociale » et de « tiers secteur » appliquées au champ culturel ainsi que des problématiques de l'entreprise et de l'emploi artistique et culturel, autour notamment des aspects financiers et fiscaux, des questions des nomenclatures professionnelles, des conventions collectives, des emplois aidés...

Structuration professionnelle et sectorielle

Face à l'atomisation du secteur culturel et aux défis sociaux, économiques et professionnels auxquels sont confrontés les structures artistiques et culturelles, les organisations professionnelles membres de l'Ufisc se sont engagées dans la mise en œuvre de dynamiques et de moyens nécessaires au développement de la structuration du secteur. Elles s'appuient pour cela sur la concertation, la représentation coordonnée, la mutualisation et l'accompagnement aux différents niveaux tant sectoriels et professionnels que territoriaux.